



Roannais Agglomération
Service des assemblées
Affaire suivie par : Emilie MATTONI
Référence : EM/EM - D15-00189
Tél. : 04.77.44.29.16
emattoni@roannais-agglomeration.fr

Roanne, le 9 février 2014

Objet : Comité syndical du SYEPAR

Mesdames, Messieurs les membres du comité syndical,

Je vous invite à participer au **comité syndical du SYEPAR** qui se réunira le :

Mercredi 18 février 2015 à 18h00

au siège du SYEPAR
63, rue Jean Jaurès à ROANNE

Salle de conseil de Roannais Agglomération - 3^{ème} étage

à 18h00 en séance publique

En cas d'empêchement, il importe que vous préveniez un suppléant ou que vous donniez pouvoir à un autre conseiller syndical. Dans cette éventualité, Emilie Mattoni doit être prévenue et tout pouvoir papier doit lui être transmis préalablement à la séance.

Je vous rappelle que vous pouvez consulter l'ensemble des documents du comité syndical sur l'intranet du SYEPAR à www.scotroannais.fr (identifiant : élus – mot de passe : scotroannais).

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les membres du comité syndical, l'expression de mes plus cordiales salutations.

Le Président

Farid MEDAJNI



COMITE SYNDICAL DU 18 FEVRIER 2015

ORDRE DU JOUR

- | | |
|---|------------------|
| 1. Installation d'un nouveau conseiller syndical titulaire | Farid Medjani |
| 2. Exercice des pouvoirs délégués au Président – compte-rendu | Farid Medjani |
| 3. Plan local d'urbanisme de Notre-Dame-de-Boisset – avis | Pierre Devedeux |
| 4. Délégations de pouvoirs au Président et abrogation de la délibération n°2014-39 du 26 juin 2014 se rapportant aux délégations de pouvoirs au Président | Farid Medjani |
| 5. Compte administratif 2014 | Jean-Luc Reynaud |
| 6. Reprise et affectation des résultats 2014 | Jean-Luc Reynaud |
| 7. Compte de gestion 2014 | Jean-Luc Reynaud |
| 8. Budget primitif 2015 | Jean-Luc Reynaud |
| 9. Grenellisation du SCOT – Complément – Etude agricole | Pierre Devedeux |

RAPPEL : vous trouverez toutes les pièces concernant le comité syndical du 18 février 2015 sur l'intranet du SYEPAR via vos codes d'accès.

